



## Appel à idées

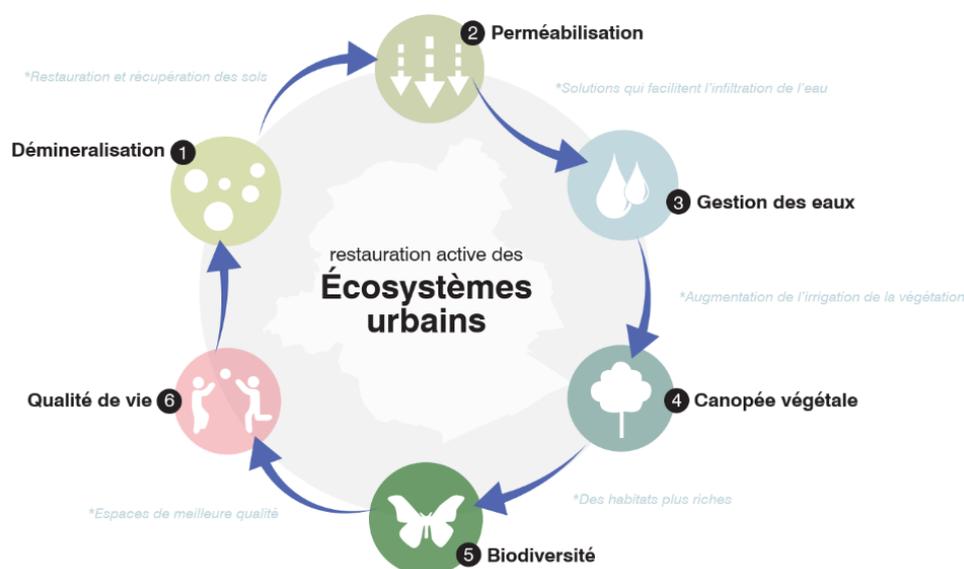
« Bruxelles plante, Brussel plant ! »



## CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À IDÉES

Depuis les 19e et 20e siècles, des cités-jardins, de grands parcs, des boulevards et des avenues au caractère paysager riche voyaient le jour à Bruxelles. La Forest de Soignes a toujours fonctionné comme poumon vert. Notre région compte plus que 4.000 hectares d'espace vert et est classé parmi les villes les plus vertes de l'Europe.

Néanmoins, cet espace vert n'est pas réparti de façon équitable sur tout le territoire. Ainsi, les quartiers plus centraux et denses sont les plus minéralisés. Bruxelles Mobilité plante (et replante) chaque année entre 1000 et 2000 arbres, et déminéralise des milliers de mètres carrés. Mais chaque mètre carré compte, et avec un taux de 40% des espaces ouverts de la région minéralisés, le potentiel de déminéralisation et de plantation reste énorme !



Face au changement climatique et afin d'offrir un cadre de vie sain, des solutions adaptées au contexte urbain s'imposent en termes de chaleur, de sécheresse et de pics d'eau pluviale. La déminéralisation de l'espace public assure une meilleure infiltration de l'eau de pluie et assure la vie des arbres. L'augmentation du nombre d'arbres et de couvre-sols permet de rafraîchir naturellement les espaces publics, d'accroître la biodiversité et d'améliorer la qualité de vie.

L'objectif de cet appel est d'offrir aux Bruxellois la possibilité de faire des propositions et d'être étroitement impliqués dans la réalisation de l'objectif de végétalisation et de déminéralisation de notre Région. Les habitants et les comités de quartier sont invités à imaginer l'espace public de demain.

**L'objectif est donc de récolter des idées citoyennes de déminéralisation et de végétalisation de l'espace public bruxellois, pour en faire une sélection et les mettre en œuvre pour la saison de plantation 2024.**

Voici quelques exemples de projets qui ont récemment été réalisés ou qui seront réalisés prochainement en Région de Bruxelles-Capitale qui illustrent les objectifs de cet appel à idées.

- Projets déjà réalisés :



*Boulevards centraux – Bruxelles-Ville*



*Porte de Ninove - Molenbeek-Saint-Jean*

- Projets pour lesquels le permis a été délivré (images de synthèse)



*Place Saintelette – Bruxelles / Molenbeek-Saint-Jean*



*Avenue du Parc – Forest – Saint-Gilles*

## 1. LES PLANS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Cet appel à idées réalise et combine les **objectifs de plusieurs plans stratégiques** en vigueur dans la Région de Bruxelles-Capitale.

### GOOD MOVE<sup>1</sup>

Le plan régional de mobilité « Good Move » a pour objectif d'**améliorer le cadre de vie des Bruxellois.es**, tout en accompagnant le développement démographique et économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce plan a notamment l'ambition de créer les conditions pour faire émerger des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie et de l'espace public, en y privilégiant les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé (GOOD NEIGHBOURHOOD). De plus, des actions sont prévues pour accompagner les choix personnels et collectifs des usagers et pour orienter leurs déplacements sans toucher à la liberté individuelle (GOOD CHOICE).

En résumé, les **objectifs concrets suivants de « [Good Move](#) »** s'appliquent à cet appel à idées :

---

<sup>1</sup> Le plan régional de mobilité « Good Move » a été approuvé par le gouvernement bruxellois le 25 mars 2021.

- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers en apaisant le trafic et en offrant des espaces publics de qualité pour contribuer à la fonction d'habitat de la Région ;
- Privilégier les cheminements naturels des modes actifs et spécifiquement des piétons, leur assurant la meilleure perméabilité piétonne des quartiers ;
- Repenser les espaces publics en privilégiant les zones piétonnes animées par la vie de quartier ;
- Réduire l'emprise de la circulation automobile et du stationnement sur l'espace public ;
- Renforcer la participation et les initiatives citoyennes dans la réappropriation et la sécurisation des espaces publics et tester des configurations innovantes en amont du réaménagement de certains lieux.

« Good Move » a aussi pour ambition de diminuer les impacts des différentes formes de mobilité sur l'environnement qui prévoit notamment de :

- Concevoir des projets d'aménagement de voirie avec des revêtements et dispositifs limitant le bruit, des systèmes de gestion des eaux de ruissellement favorisant l'infiltration de celles-ci après traitement, et qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques, en réduisant les îlots de chaleur urbains ;
- Mettre en place des mesures de reconnexion permettant le renforcement du maillage écologique, notamment en améliorant la perméabilité à la faune des infrastructures de transport, en particulier aux endroits susceptibles de constituer des passages migratoires.

## PLAN NATURE<sup>2</sup>

Le patrimoine naturel en Région de Bruxelles-Capitale mérite d'être préservé, protégé et mis en valeur, pour sa valeur intrinsèque et pour les Bruxellois. Après tout, la proximité de la nature a une influence très positive sur la qualité de vie en ville. Concilier le développement de la ville avec la nature, la rendre accessible à tous et placer l'humain au cœur de ce développement, constituent des enjeux fondamentaux.

La mise en œuvre du plan dans les zones en manque d'espaces verts (quartiers centraux, quartiers de canaux, etc.) permettrait d'améliorer la qualité de l'air et de s'adapter au changement climatique. Le végétalisation du centre-ville permettra également de réduire les inégalités sociales en termes d'accès aux espaces verts et d'améliorer la qualité du cadre de vie, et par conséquent la santé des riverains.

En résumé, les **objectifs concrets suivants du [Plan Nature](#)** s'appliquent à cet appel à idées :

- Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville<sup>3</sup>.
- Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville<sup>4</sup>.
- Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.
- Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.
- Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards...).
- Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrains, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.

<sup>2</sup> Le Plan Nature a été approuvé par le gouvernement le 14 avril 2016 et définit une vision pour le développement de la nature et de la biodiversité en Région bruxelloise à l'horizon 2050.

<sup>3</sup> Carte reprenant les zones de carence en espaces verts accessibles au public :

<https://geodata.leefmilieu.brussels/client/view/becceff2-0e92-4c38-b8ed-26513e4b95e5>

<sup>4</sup> Carte des maillages verts et bleus :

[https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/prdd\\_carte\\_03\\_180712.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/prdd_carte_03_180712.pdf)

## PLAN DE GESTION DE L'EAU<sup>5</sup>

Le [Plan de Gestion de l'Eau](#) vise à apporter une réponse intégrée et globale à tous les défis liés à la gestion de l'eau (rivières, étangs, adduction d'eau potable, eaux souterraines, inondations, etc.) en Région bruxelloise.

En résumé, les **objectifs concrets suivants du plan de gestion de l'eau** s'appliquent à cet appel à idées :

- apporter une réponse intégrée et globale à l'ensemble des enjeux liés à la **gestion de l'eau** : l'eau est présente en milieu urbain et les ressources en eau sont conservées et valorisées.
- rendre notre ville plus résiliente face aux changements climatiques et prendre des mesures pour prévenir et gérer les inondations et les sécheresses.
- la stratégie de « Gestion Intégrée des Eaux Pluviales » pour gérer au plus près les eaux pluviales afin de renforcer cette résilience, en reconstituant les nappes phréatiques, en évitant ou en retardant la saturation du réseau d'assainissement et le rejet conséquent d'eaux usées dans le milieu naturel.
- En retenant l'eau localement, nous l'empêchons de s'écouler dans les zones basses, et en même temps des zones fraîches sont créées pour contrer l'effet d'îlot de chaleur urbain.

## 2. OBJECTIF DE L'APPEL À IDÉES

Connaissez-vous un oreille de trottoir démesuré avec de la place pour un arbre dans votre quartier ? Identifiez-vous des pieds d'arbres trop petits ou qui méritent être mis en fleurs dans votre rue ? Avez-vous d'autres idées de plantations dans vos alentours ?

Bruxelles Mobilité invite les Bruxellois.es à faire des propositions concrètes de lieux sur lesquels une déminéralisation et/ou plantation peuvent être réalisés pendant la saison de plantation 2024. Les propositions sélectionnées seront transformées en plans techniques et mis en œuvre par les gestionnaires de voirie, à savoir Bruxelles Mobilité pour les voiries régionales ou les communes pour les voiries communales

L'objectif est d'impliquer les citoyens dans l'ambition de végétaliser la ville. Les citoyens ont la parole et la possibilité de proposer une idée pour aménager de nouveaux espaces verts. L'objectif est de proposer des projets bottom-up pour lesquels on fait appel aux connaissances locales et à l'engagement des habitants. Ces interventions de déminéralisation et/ou de végétalisation réalisent les objectifs des plans stratégiques mentionnés ci-dessus et accélèrent l'impact à petite échelle en ville.

---

<sup>5</sup> Le troisième Plan de Gestion de l'Eau de la Région de Bruxelles-Capitale a été approuvé le 22 juin 2023.

### 3. TYPES D'INTERVENTION

#### Typologies

Cinq typologies d'interventions courantes de déminéralisation et/ou de plantation ont été établies et peuvent être soumises en tant que propositions de projet.

- Création d'un jardin urbain, le long d'un square, autour d'un arbre, sur le trottoir ou sur une place de stationnement, ou sur d'autres parties de la voirie non carrossables, avec ou sans mobilier de repos...



*Place Masui – Schaerbeek*

- Renforcer ou créer un maillage vert le long de cheminements piétons ou cyclistes pour le sécuriser et améliorer l'expérience de trajet



*Allée Verte - Bruxelles*

- Végétalisation d'éléments de trottoir, de façade, de stationnement et/ou améliorations des plantations existantes (p.e. zones de plantes annuelles à transformer en zones de plantes vivaces, arbustes...)



*Avenue du Bempt - Forest*



*Boulevard de l'Industrie - Anderlecht*

- Création d'un jardin de pluie



*Rue Auguste Lumière - Forest*

- Placement d'éléments d'attractivité pour la faune (p.e. le placement de nichoirs, passage pour les écureuils, bandes nourricières ...)



*Liaison écologique pour les écureuils, Avenue de l'Exposition - Jette*

## Points d'attention

Afin de faire une proposition qui peut aboutir, il est important de prendre en compte les points suivants.

- **Propriété** : Le lieu proposé fait partie du domaine public, c.à.d. les voiries communales et régionales. Les interventions sur du terrain privé sont exclues.
- **Sécurité** : La proposition prend en compte les aspects de sécurité routière, de lisibilité et de visibilité de l'espace public (ne pas constituer de masque à la visibilité à proximité des traversées et dans les carrefours, ni de masque sur la signalisation verticale, les feux de signalisation ou autre équipement de sécurité).
- **Accessibilité universelle** : La proposition doit prendre en compte les mouvements piétons et prévoir un passage sans obstacles d'une largeur minimale de deux mètres ou plus en fonction du flux ou des comportements des piétons et garder les lignes guides naturelles des façades accessibles.<sup>6</sup>
- **Fonctionnalité** : L'intervention favorise différentes fonctions et de multiples modes d'utilisation, comme par exemple un jardin de pluie qui favorise la biodiversité et à la fois recueille et infiltre les eaux de pluie.
- **Gestion et entretien** : L'espace déminéralisé et végétalisé nécessite une bonne gestion et un bon entretien. Une gestion écologique est encouragée.
- **Ressources** : Les propositions doivent pouvoir être réalisés dans les limites des ressources disponibles à la Région de Bruxelles-Capitale et dans les communes. L'idée est de faire des propositions d'interventions ponctuelles et qui n'impliqueraient donc pas de réaménagement de façade à façade. Il n'est pas demandé aux candidats de chiffrer les moyens nécessaires pour l'intervention.

## 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION :

- La proposition contribue aux **objectifs** de l'appel en termes de déminéralisation, de végétalisation et de gestion intégrée des eaux pluviales, tels que décrits ci-dessus, et contribue ainsi à la résilience urbaine face aux changements climatiques.
- La proposition doit être introduit par un **habitant, un comité de quartier** ou par **une personne ayant un lien motivé avec le lieu en question en Régional de Bruxelles Capitale**.
- **L'endroit proposé** : La proposition se situe à proximité de l'adresse de la personne qui dépose le projet ou a un lien avec ses activités quotidiennes/récurrentes. Dans la demande le soumissionnaire doit clairement indiquer son lien avec le lieu proposé et sa motivation.
- L'endroit proposé se situe sur **une voirie communale ou régionale**. Les espaces verts existants (parcs, jardins, aires de jeux, cimetières) et les terrains privés ne sont pas pris en charge par l'appel à idées.
- Les **voiries régionales** pour lesquelles une idée peut être soumise sont disponibles [sur une carte](#). Cette carte exclut les voiries pour lesquelles un permis a déjà été délivré ou pour lesquelles aucun nouveau projet ne peut être réalisé au cours des premières années en raison de travaux récents.
- Les **voiries communales** pour lesquelles une idée peut être soumis sont disponibles [sur une carte](#). Cette carte exclut les voiries pour lesquelles un permis a déjà été délivré ou pour lesquelles aucun nouveau projet ne peut être réalisé dans les premières années en raison de travaux récents. Pour les projets situés sur des voiries communales, il est nécessaire de contacter au préalable [le service de mobilité](#)<sup>7</sup> de la commune.
- Si la personne souhaite proposer une idée sur une **voirie autre** que celles prévues sur les cartes, ou selon une **typologie différente**, le jury peut l'accepter, mais la faisabilité (permis, délai, etc.) déterminera s'il peut être pris en considération.
- La proposition apporte **une valeur ajoutée à court terme pour la rue ou pour le quartier**.

<sup>6</sup> Vademecum <https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/04-vm-pbm-nl-web.pdf> d'accessibilité piétonne

<sup>7</sup> <https://brulocalis.brussels/fr/matieres/mobilite-securite-routiere/les-conseillers-en-mobilite-en-region-de-bruxelles-capitale>

## 5. SÉLECTION

### Critères de sélection

Le jury sélectionnera les propositions qui répondent le mieux aux critères suivants. Les critères de sélection auxquels le jury portera une attention particulière sont :

- La proposition s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Région de Bruxelles-Capitale (voir point 1)
- La proposition contribue à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur et au renforcement du maillage vert, ainsi qu'à la gestion intégrée des eaux pluviales. Le projet a un caractère attrayant pour les habitants et les passants.
- Le jury préconisera des projets qui augmentent l'accès des Bruxellois.es aux espaces verts et qui renforcent le maillage vert.
- La proposition ne nécessite pas de permis d'urbanisme et peut être réalisée dans le cadre de travaux de minime importance<sup>8</sup>.
- L'endroit proposé se situe en Région de Bruxelles-Capitale.
- La proposition est une illustration convaincante d'une ou plusieurs typologies.
- Le jury préconisera des propositions qui sont soutenues par plusieurs personnes. Un dialogue entre voisins et avec le quartier constitue donc un plus pour le projet.
- La proposition n'a pas d'impact négatif sur la sécurité des usagers de tous les modes de déplacement.
- La proposition n'a pas d'impact négatif sur l'accessibilité de la voirie, spécifiquement pour les personnes à mobilité réduite.

### Procédure de sélection

A la fin de l'appel à idées, Bruxelles Mobilité effectuera une présélection des propositions qui répondent aux critères de sélection mentionnés ci-dessus. L'approbation de la commune sera également demandée pour les projets situés sur voirie communale.

Un jury fera le choix final des propositions dont la mise en œuvre peut être planifiée en 2024. Nous visons 20 projets sur voiries régionales et 20 sur voiries communales.

*Toutefois, les propositions qui n'ont pas été sélectionnées pour être mises en œuvre dans un délai court peuvent être mises en œuvre à un stade ultérieur.*

*Les soumissionnaires des propositions retenues et non retenues seront informés par courrier ou par mail.*

### Exécution

Une fois sélectionné, Bruxelles Mobilité prendra contact avec chaque candidat des propositions retenues pour la suite de la mise en œuvre. Les candidats retenus pourront, s'ils le souhaitent, participer à certaines étapes de l'exécution du projet (par exemple la phase de plantation).

---

<sup>8</sup> Arrêté du 13 novembre 2008

[https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2008111337&table\\_name=loi](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2008111337&table_name=loi)

## 6. PLANNING

- **10 janvier 2024** : lancement de l'appel à idées « Bruxelles plante, Brussel Plant ! »
- **25 janvier 2024 à 20h** : séance d'information en ligne (*s'inscrire via [bruxelles.plante@sprb.brussels](mailto:bruxelles.plante@sprb.brussels)*)
- **19 février 2024 à 12h30** : séance d'information en ligne (*s'inscrire via [bruxelles.plante@sprb.brussels](mailto:bruxelles.plante@sprb.brussels)*)
- **29 février 2024 à 24h**: date limite pour la remise de propositions « Bruxelles plante, Brussel Plant ! »
- **Mars/avril 2024** : analyse des propositions de projets soumis
- **Mai 2024** : sélection définitive des projets par le jury
- **Été/automne 2024** : accords politiques, demande d'autorisation pour les travaux et début de l'exécution des travaux

## 7. INFORMATIONS PRATIQUES

### Informations pratiques

Sur la page « [Bruxelles plante, Brussel plant](#) ».

Pendant la durée de l'appel à idées, Bruxelles Mobilité met à disposition un helpdesk par mail : [bruxelles.plante@sprb.brussels](mailto:bruxelles.plante@sprb.brussels). Le helpdesk est composé d'experts techniques qui fournissent une assistance pour les questions pratiques et techniques (permis d'urbanisme ou pas, accessibilité, sécurité,...).

Une rubrique « Questions - réponses » est également disponible sur le site portail de Bruxelles Mobilité.